



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre associé à la CON.CA.CAF

DEPARTEMENT FUTSAL

PV n°11 du Mercredi 14 décembre 2022

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Andréa IMFELD	Jacqueline ATTICOT	
Jean-Emmanuel LAPORTE	Brice ROSALIE	
Mélissa PERSAUD	Gilles CLAU	
Chloé ANGELIQUE	Christophe JAMES	
Nadège SUARES		
Steven CAROUPANAPOULLE		
Stève JEAN MARIE		
Renault DORLIPO		

Compte tenu des impératifs de calendrier, les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit la notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission s'est réunie le 14/12/2022 à 20h00 en visioconférence pour se prononcer.

COURRIERS RECUS

Courrier de l'AS Golden Star en date du 06/12/2022 qui demande des modifications sur son match du dimanche 18 décembre 2022 les opposant au NST51 en féminin

Réponse : Donne un avis favorable à la demande

Courrier du FC Soula en date du 12/12/2022 qui demande des modifications sur ses matches du dimanche 18 décembre 2022 suite à l'indisponibilité du Hall BARTEL

Réponse : Donne un avis favorable à la demande et au planning proposé

INFORMATION

La commission informe l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match dans toutes les catégories. Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation. Elle précise que les clubs doivent désigner sur footclubs le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match selon l'article 139 bis des règlements généraux de la FFF.

La commission informe l'ensemble des clubs que pour cette saison (2022/2023), le retrait de point pour manquement aux obligations d'arbitres sera de nouveau appliqué. Des arbitres auxiliaires sont demandés aux équipes à domicile. Les deux sessions de formations ayant été dispensées.

AFFAIRES TRAITEES

× Match 8ème journée Championnat Régional 1 Sénior Futsal Masculin

AFFAIRE 20683013 ASC ARC EN CIEL/RUBAN NOIR match n° 24632089 en date du 11/12/2022 score 9/8 : PAS DE FMI – ABSENCE FEUILLE DE MATCH PAPIER

La commission jugeant en premier ressort,

Vu l'absence de feuille de match,

Vu le courrier de l'ASC ARC-EN-CIEL en date du 13/12/2022,

Vu l'article 139bis des RG de la F.F.F qui précise les modalités d'établissement et de transmission de la FMI,

Vu l'article 200 des RG de la F.F.F qui précise les sanctions administratives prévues,

Vu l'article 87 des RSG de la L.F.G qui précise les formalités de transmission de la feuille de match et les sanctions,

Considérant l'article 139bis des règlements sportifs généraux de la F.F.F qui précise " [...] A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match. Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre. [...]",

Considérant l'article 200 des RG de la F.F.F qui précise " Les organismes fédéraux prennent des sanctions administratives nécessitées par la bonne marche de l'instance et la mise en œuvre de ses règlements.",

Considérant le courrier de l'ASC ARC-EN-CIEL qui précise "Je suis le responsable de l'équipe de l'ASC Arc-en-Ciel Guyanais. Nous avons reçu l'équipe du Ruban Noir ce 11/12/2022 au complexe JCL comptant pour la 8eme journée du championnat de R1. Cette rencontre était prévue à 15h30. Je vous informe que la tablette, que nous avons préparée dans les temps impartis, n'a pu être utilisée. En effet, les rencontres précédant la nôtre ont toutes débuté tardivement ce qui nous a considérablement retardé rendant impossible l'utilisation de la tablette. De plus, aucun des arbitres désignés ne s'est présenté (Réal Gaiana et Kouté Mo) ce qui a encore ajouté du retard puisque nous n'avons pas été prévenu. Je précise enfin qu'un bénévole s'est acquitté de la tâche d'arbitre sans aucun incident. La rencontre s'est terminée sur le score de 9 - 8 en notre faveur et je vous demande d'entériner ce résultat.",

Considérant les photos et captures d'écran fournis par le club de l'ASC ARC-EN-CIEL,

Considérant l'absence de feuille de match,

Considérant l'article 87 des RSG de la L.F.G qui précise "**En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement** pour un match de championnat [...]. **Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente** publié au Bulletin Officiel d'Informations, **il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu**. Toutefois, **la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE**. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait.",

Par ces considérants,

La commission

**Demande au club de l'ASC ARC-EN-CIEL de fournir la feuille de match papier avant le 11/01/2023
Sanctionne le club de l'ASC ARC-EN-CIEL de la perte d'un (1) point au classement général**

Feuilles de matchs manquantes

11.12.22/16:45/ Hardjopawiro	A.S.C. ARC EN CIEL - RUBAN NOIR
------------------------------	---------------------------------

Matchs Reportés

Sanctions

Sénior Masculin Régional 1

Date / Heure / Lieu	Match	Equipe en infraction	Sanction
11.12.22/16:45/JCL1	Frères de la Crik – ASC Koute Mo	Montjoly FC	-1 pt
11.12.22/16:45/JCL1	Frères de la Crik – ASC Koute Mo	Frères de la Crik	-1 pt
11.12.22/16:45/JCL1	Frères de la Crik – ASC Koute Mo	AS Etoile de Matoury	-1 pt
11.12.22/16:45/Hardjopawiro	ASC Arc-En-Ciel – Ruban Noir	ASC Koute Mo	-1 pt
11.12.22/16:45/Hardjopawiro	ASC Arc-En-Ciel – Ruban Noir	Real Guiana	-1 pt
11.12.22/16:45/Hardjopawiro	ASC Arc-En-Ciel – Ruban Noir	ASC Arc-En-Ciel	-1 pt

Vétéran Masculin

Date / Heure / Lieu	Match	Equipe en infraction	Sanction
11.12.22/08:45/CST	AS Mortin – Ruban Noir	Yana Sport Elite	-1 pt
11.12.22/08:45/CST	AS Mortin – Ruban Noir	AS Mortin	-1 pt

Sénior Féminin

Date / Heure / Lieu	Match	Equipe en infraction	Sanction
11.12.22/11:00/Bienvenu	NST51 - AS Golden Star	Regina AC	-1 pt
11.12.22/11:00/Bienvenu	NST51 - AS Golden Star	SC Kourouzien	-1 pt
11.12.22/11:00/Bienvenu	NST51 - AS Golden Star	NST51	-1 pt
11.12.22/10:00/CST	Yana Sport Elite - Regina AC	Yana Sport Elite	-1 pt
11.12.22/10:00/CST	Yana Sport Elite - Regina AC	NST51	-1 pt

Fin de la séance : 21h30

La secrétaire de séance

Chloé ANGELIQUE

La présidente de séance

Andréa IMFELD